



## Projet de loi « orientation et réussite des étudiants », communiqué commun SNES-FSU, SNFOLC du Tarn

Le projet de loi « orientation et réussite des étudiants » présenté au conseil des ministres le 22 novembre, que le ministère décide d'appliquer immédiatement dans les lycées contre tout principe démocratique puisque l'Assemblée nationale n'examinera ce texte qu'à partir du 12 décembre, est en réalité une réforme qui au nom d'une prétendue amélioration de l'orientation des étudiants :

- alourdit la **charge de travail** des équipes pédagogiques de terminale et des Professeurs Principaux en particulier et désorganise le fonctionnement des lycées et des classes de terminale ;
- met en place **un tri à l'entrée de l'université**. « *Lorsque l'effectif des candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil et au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation.* » ;
- fait du baccalauréat de fait **un simple certificat de scolarité, qui n'est plus le premier grade universitaire** (il n'est plus la condition nécessaire et suffisante pour l'inscription à l'université dans la filière de son choix)

Les organisations syndicales signataires rappellent que les conventions collectives fondent leur classification en reconnaissant les qualifications des salariés sur l'existence des diplômes nationaux. C'est pourquoi elles expriment leur attachement indéfectible au baccalauréat qui est un diplôme de fin d'étude secondaire, organisé sous forme d'épreuves terminales, nationales, anonymes, sanctionnant le cursus des lycéens et qui constitue le premier grade universitaire. Elles condamnent toute introduction nouvelle de contrôles continus et d'épreuves modulaires qui seraient laissées au choix des candidats. Dans ce cadre elles rappellent leur opposition aux ECA (épreuves en cours d'année) pour les épreuves de langues et demandent la restauration d'épreuves terminales.

Face à la gravité de l'attaque portée contre la jeunesse et les personnels, le SNES-FSU et le SNFOLC invitent les collègues à se réunir dans les établissements sous toutes les formes possibles (HIS, Assemblée générale des personnels) pour préparer, en lien avec les étudiants et les lycéens, les mobilisations nécessaires pour obtenir :

- L'abandon du projet de loi « orientation et réussite des étudiants »
- Le maintien du baccalauréat comme premier grade universitaire sous forme d'épreuves terminales, anonymes et nationales.